



Genève, le 28 août 2019

Le Conseil d'Etat

3834-2019

Département fédéral de justice et police
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Palais fédéral ouest
3003 Berne

**Concerne : révision du code civil (transmission d'entreprises par succession) -
procédure de consultation**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous avons bien reçu votre courrier du 10 avril 2019 concernant la révision du code civil (transmission d'entreprises par succession) et nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil.

L'avant-projet vise à faciliter la transmission d'entreprises par voie successorale afin de préserver les emplois dans les entreprises concernées et dans l'intérêt de l'économie en général. Cette révision du code civil aura en particulier un effet positif sur les petites et moyennes entreprises suisses, qui représentent une part prépondérante de notre tissu économique.

Ainsi, pour répondre à votre demande, nous vous informons que notre Conseil soutient le projet de modification considéré dont la teneur n'appelle pas d'observations particulières de notre part.

En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

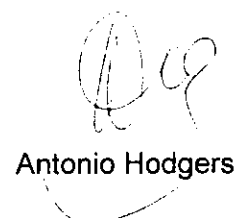
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La Chancelière :



Michèle Righetti

Le Président :



Antonio Hodgers